

CARTOGRAPHIE DU SDEHG Réaliser la détection et le géoréférencement des réseaux



Le Président du SDEHG, Thierry Suaud, et les membres du Bureau, ont participé à la présentation d'un véhicule équipé d'un Stream up (à l'arrière du véhicule) relevant les informations du sous-sol et d'un Mobile Mapping System (sur le toit) qui récolte des informations aériennes.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne assure l'exploitation du réseau d'éclairage public pour le compte de ses communes membres. A ce titre, il se substitue aux communes pour répondre aux obligations réglementaires liées à la sécurité des travaux à proximité des réseaux :

- Le SDEHG est déclaré exploitant du réseau d'éclairage public sur le Guichet Unique national "Réseaux et Canalisations" et a recensé les réseaux qu'il exploite.
- Le SDEHG répond aux déclarations de travaux situés à proximité du réseau d'éclairage (DT/DICT) et fournit des plans précis avec des réseaux classifiés.

Ces obligations imposées aux exploitants de réseaux sensibles visent à réduire les dommages causés aux réseaux lors de travaux effectués dans leur voisinage, et à préserver la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers de ces réseaux.

L'évolution du cadre réglementaire relatif aux travaux à proximité des réseaux impose le géoréférencement des réseaux d'ici 2026 en classe A, c'est-à-dire avec une précision d'au moins 40 cm.

Le SDEHG, gestionnaire de 247 000 points lumineux, a lancé la modernisation de sa cartographie des réseaux d'éclairage public sur son territoire composé de 585 communes.

Cela passe notamment par l'intégration de plans de récolement dans le Système d'Information Géographique et également par la détection et le géoréférencement des réseaux. Une partie de cette prestation est confiée au Groupe Parera, spécialiste de l'ingénierie cartographique, qui s'est équipé des dernières technologies en la matière. Parera dispose par exemple d'un véhicule particulièrement innovant (photo) qui permet de détecter en un seul passage les réseaux aériens et souterrains pour ensuite les géoréférencer en classe A.

Par ailleurs, le SDEHG est un des acteurs de la mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le département de la Haute-Garonne. Via un partenariat avec l'IGN et le Conseil départemental de la Haute-Garonne, il fait l'acquisition aérienne d'ortho-image permettant de recaler les réseaux sensibles. Parera, à l'aide de son véhicule de Mobile Mapping, intervient dans les zones où l'acquisition aérienne n'est pas possible (canyons urbains, zones montagneuses).